

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 14 (1885)

Heft: 12

Rubrik: Rapport sur l'éducation professionnelle [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dessinés par M. Bonnet, contribuèrent à donner un charme plus grand et une lumière plus vive à cette agréable conférence.

Un banquet fort bien servi par M. Perriard, maître d'hôtel, réunissait de nouveau les membres de l'assemblée au *Faucon*. Ce banquet fut agrémenté d'abord par une série de morceaux de musique exécutés par l'orchestre du collège de Fribourg sous la direction de M. Müller, puis par plusieurs toasts fort applaudis.

A trois heures, la musique de la *Landwehr*, dirigée par M. Sidler, membre de la société, donnait aux hôtes de Fribourg, dans les jardins de Tivoli un concert des mieux réussis.

Immédiatement après le concert, un certain nombre de participants se constituaient en société spéciale pour l'étude des questions scolaires au point de vue historique. Cette nouvelle société se trouve placée sous la direction du docteur Hunziger, rédacteur du *Schularchiv* de Zurich.

Un concert d'orgue offert gracieusement par notre artiste, M. Vogt, terminait la soirée.

Le lendemain matin, plusieurs membres de la société, avant de reprendre le chemin de leurs foyers, allèrent ensemble visiter les ruines d'Avenches. Inutile de dire que cette course fut joyeuse autant qu'instructive. Tous les participants en emportèrent le plus doux souvenir.

RAPPORT SUR L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE

(Suite.)

§ 3. *Il faut diriger en général les goûts des élèves de la ville vers les professions industrielles et commerciales.*

Les élèves des villes peuvent se diviser en deux grandes catégories.

L'une, la moins nombreuse, comprend les enfants qui continueront leurs études après avoir achevé leurs classes primaires. Pour ceux-là, la tâche qui incombe à l'école primaire au point de vue de leur éducation professionnelle, se résume à leur inspirer le goût du travail en même temps que la pratique de leurs devoirs religieux. Leur vocation aura le temps de se dessiner pendant les nombreuses années qu'ils passeront dans les collèges. Leurs parents, au reste, y penseront pour eux.

A leurs professeurs de les prémunir alors contre cette déplorable manie qu'ont certains parents de retirer leurs enfants du collège au bout d'une année ou deux d'études pour bénéficier plus tôt sur le travail de leur enfant.

L'autre partie de nos élèves comprend tous ceux qui devront gagner leur pain dès qu'ils seront émancipés. Puisque dans les villes, nous ne pouvons pas les engager à se vouer aux travaux agricoles, nous avons le devoir de leur inspirer le goût des professions industrielles et même des travaux manuels. Pour Fribourg, les résultats obtenus

jusqu'ici n'ont guère été brillants. Nous pouvons compter sans exagération, que le tiers environ des jeunes gens ne connaissent aucun état, aucune profession ; pour tout travail ils savent aller au bois ou servir quelquefois de manœuvre, et encore ? Ces résultats attristants doivent nous encourager à faire les plus grands efforts pour mettre fin à un pareil état de chose, cause première de la position déplorable dans laquelle se trouve une partie de la population des bas quartiers. Je me fais un devoir de signaler ici le zèle admirable de quelques ecclésiastiques qui ont travaillé et travaillent encore de toutes leurs forces à relever cette population.

Les résultats sont lents. C'est qu'il faut compter avec le manque absolu d'éducation, l'exemple pernicieux donné même quelquefois par les parents, les habitudes invétérées de vagabondage ou d'ivrognerie. Pour nous, instituteurs, notre tâche est toute tracée. Inspirons à ces élèves le goût du travail et tâchons de leur donner le courage d'embrasser une profession manuelle.

Démonstrons-leur souvent, par des exemples frappants, qu'un artisan qui a bien appris son état peut parvenir avec du travail et de l'économie à une position des plus honorables. Rappelons souvent dans quelle déplorable situation tombent les malheureux qui, par paresse, n'ont pas voulu embrasser une carrière.

N'oublions pas de leur faire comprendre que celui qui a eu le courage d'apprendre un état et de l'apprendre comme il faut, possède par le fait une fortune que personne ne pourra lui ravir.

Et lorsqu'un de ces élèves arrive bientôt au moment d'être émancipé, faisons-nous un devoir de l'entretenir en particulier sur la carrière qu'il veut embrasser. Prodiguons-lui nos conseils et nos encouragements et tâchons d'obtenir qu'il puisse immédiatement entrer en apprentissage. Il ne faut pas lui laisser prendre goût à l'oisiveté. — Intéressons-nous encore à lui quand il aura quitté nos classes.

§ 4. *Des vocations particulières.*

Tâche qui incombe à l'instituteur à ce sujet.

Nous avons dit tout à l'heure que l'école avait pour mission de faire aimer les travaux champêtres aux élèves des écoles rurales et de donner le goût des professions industrielles à quelques élèves des villes.

Faut-il en conclure que nous estimions qu'un enfant de la campagne doive nécessairement se faire agriculteur et qu'un enfant de la ville soit obligé de se faire artisan ou négociant ? Loin de là notre pensée. Comme le dit très bien M. Dénervaud, si l'on peut affirmer que toutes les professions peuvent convenir à un jeune homme, il n'y en a cependant qu'une qui lui soit destinée de Dieu et si ce jeune homme n'a pas entrepris la profession que Dieu lui avait destinée, il la dédaignera bientôt et la haïra. Il ne deviendra jamais un maître habile, il restera trop souvent un mauvais ouvrier, un gâte-métier.

Que l'enfant qui se voit dans la nécessité de choisir un état de vie sache qu'il doit avant tout adresser au ciel de ferventes prières pour obtenir que Dieu, qui est la source de toute lumière, daigne l'éclairer et lui montrer la voie à suivre.

La divine Providence ne regarde ni à la famille, ni à la position sociale. — D'un petit pâtre, courant pieds nus dans les montagnes du Valais, elle fait un illustre prélat qui meurt revêtu de la pourpre romaine. A un pauvre garçon qui a peine à gagner sa vie, elle confiera

plus tard l'administration d'un des plus grands Etats du Nouveau-Monde.

Sans doute, il n'arrive pas souvent qu'un homme soit appelé à une aussi haute destinée, mais nul ne sait ce que la Providence lui réserve et tous nous avons l'obligation de prier Dieu pour connaître la vocation de nos élèves : leur bonheur en dépend.

Il appartient surtout aux parents, il est vrai, de guider leurs enfants dans le choix d'une carrière. Ce sont eux qui jouiront ou pâtiront les premiers de leur réussite ou de leur insuccès, mais l'instituteur ne doit que trop souvent remplacer les parents auprès de ses élèves.

L'instituteur a donc la mission d'observer les dispositions natives des enfants qui lui sont confiés et de les guider vers la profession qu'ils pourront embrasser. Si un jeune garçon fait voir des aptitudes particulières pour tel état, telle profession, que l'instituteur en entretienne les parents et l'élève lui-même. Il suffit souvent d'un mot pour déterminer une vocation. — Ce ne serait pas toujours prudent de décourager un jeune homme qui déclare vouloir se livrer à telle profession, mais pour éviter des désillusions, il est bon cependant qu'il soit averti des obligations que tel état impose. Il faut, comme le dit M. Dénervaud, que dans ce cas le jeune homme puisse se rendre le témoignage qu'il sera apte à remplir convenablement les obligations de cette profession ou de cet état.

§ 5. *Faut-il introduire les travaux manuels dans nos classes.*

Tout d'abord je dois faire observer que ce chapitre ne devrait pas figurer dans ce travail. Nous avons à traiter la question de l'éducation professionnelle et non pas celle de l'enseignement professionnel et les travaux manuels rentrent certainement dans ce dernier ordre de choses. Si nous en disons un mot ici, c'est que nous y sommes amené par le motif que nous avons déjà signalé au début de notre travail : la plus grande partie des instituteurs qui nous ont fait parvenir leurs intéressants rapports, se méprenant sur la portée de la question posée, ont cru de bonne foi qu'elle comprenait aussi la grande question étudiée en ce moment dans les cantons voisins, c'est-à-dire de l'introduction des travaux manuels dans nos classes.

Cette question n'est pas neuve ; elle date déjà d'une trentaine d'années. Un instituteur protestant, dans un travail que j'ai sous les yeux, la fait même remonter à Luther ! C'est dans les Etats du nord de l'Europe, la Suède, la Finlande, le Danemark et enfin la France qu'elle a été discutée et expérimentée en premier lieu. Ce n'est cependant que l'année dernière, au congrès de Genève, qu'elle a commencé à être traitée sérieusement en Suisse.

Disons cependant que les petits exercices de Frœbel pour les écoles enfantines, qui peuvent être considérés comme l'introduction aux travaux manuels, sont déjà usités dans les salles d'asile de quelques cantons depuis bien des années. Il est regrettable que la méthode Frœbel ne soit pas employée dans nos salles d'asile de Fribourg et que l'on ne s'y occupe que d'exercices qui peuvent développer la mémoire.

La discussion qui a eu lieu au congrès de Genève sur la question de l'introduction des travaux manuels, n'a pas donné de résultats définitifs. Une opposition assez forte s'y est fait jour. Le gouvernement de Genève fait cependant étudier la question par des experts. Les instituteurs du canton de Vaud s'en sont occupés. A une grande majorité, ils se sont prononcés contre l'introduction de ces travaux à l'école primaire, tout

en reconnaissant cependant que l'enseignement, pour être vraiment professionnel, doit être modifié surtout dans les écoles de la campagne.

Nos collègues du canton de Vaud ont surtout relevé le fait que l'État, qui fait des dépenses considérables pour l'instruction des jeunes gens qui se vouent aux carrières libérales, comme les médecins, les architectes, etc., ne fait rien pour les jeunes gens qui veulent apprendre un état; et pourtant ce sont surtout ces derniers qui, d'après la position financière de leur famille, auraient le plus besoin qu'on leur vint en aide.

Les instituteurs de notre arrondissement qui ont traité la question posée ont été presque unanimes à la résoudre négativement.

M. Wæber, instituteur à Fribourg, n'est pas du même avis. Dans un travail substantiel, il conclut en faveur de l'introduction des travaux manuels dans nos classes et il veut même qu'ils soient enseignés par les instituteurs.

M. Genoud, à Onnens, dans un remarquable travail de 51 pages, a reproduit tout ce que les pédagogues les plus distingués de l'Europe ont écrit de plus saillant pour et contre la question. En définitive, il se prononce aussi contre les travaux manuels et il propose quelques modifications que nous étudierons dans le chapitre suivant.

Les autres instituteurs se prononcent énergiquement contre les travaux manuels. — Cette question n'ayant pas été mise à l'étude et ne rentrant que très indirectement dans notre question, votre rapporteur n'a pas de conclusion à prendre. Cependant, voici quelle est son opinion à ce sujet.

Dans nos écoles rurales il n'est nullement nécessaire d'introduire les travaux manuels; les parents se chargent déjà de cet enseignement et ils sont souvent, pour cela, mieux qualifiés que le maître.

En ville, les écoles professionnelles sont désirables; elles rendront les plus grands services; mais ces écoles doivent être indépendantes des classes primaires et l'enseignement y sera donné par des spécialistes.

Napoléon se vit un jour harangué par le maire d'une toute petite ville. « Sire, lui dit-il, nous aurions aimé vous recevoir au bruit du canon; mais nous en avons été empêchés pour 36 raisons. Premièrement nous n'avons pas de canon. » — « Cela suffit, répartit l'empereur, je vous dispense des trente-cinq autres. » — De même, Messieurs, si vous me demandez pourquoi je repousse l'introduction des travaux manuels dans nos écoles, je vous répondrai aussi que j'ai trente-six motifs: « 1° Le corps enseignant actuel ne peut pas donner cet enseignement, et l'espace manque dans nos classes, et je vous prierai aussi de me dispenser d'énumérer ici les trente-cinq autres raisons.

§ 6. *Modifications à apporter à l'enseignement.*

Si nous repoussons l'introduction des travaux manuels, cela ne signifie nullement que nous jugions qu'il n'y a aucune modification à apporter à notre enseignement.

Voici, au contraire, toute une série de modifications que nous vous soumettons, nous appuyant en cela sur l'expérience de nos collaborateurs. Nous les résumerons aussi brièvement que possible en vous faisant remarquer qu'elles n'exigent nullement la révision de notre programme scolaire.

1° Puisqu'on est convaincu qu'il est si important d'inspirer aux enfants l'amour des travaux champêtres, n'est-il pas urgent de donner à l'enseignement à la campagne, une tendance agricole très prononcée et pour cela ne serait-il pas nécessaire de modifier surtout notre manuel de lecture en l'appropriant à ce but ?

Les mêmes modifications, mais dans le sens industriel et commercial, ne doivent-elles pas être apportées aux manuels en usage dans les écoles des villes? — Nous nous hâtons de répondre affirmativement à toutes ces questions.

La loi sur l'instruction publique statue, à l'art. 11, que l'enseignement doit avoir un caractère essentiellement professionnel. Si donc notre enseignement n'a pas cette tendance, l'autorité du législateur est méconnue, nous violons la loi.

Disons le franchement, nos manuels scolaires laissent beaucoup à désirer sous ce rapport. Le livre de lecture du cours supérieur, nos cahiers de calcul, nos exercices de grammaire sont à revoir. Nous ne reviendrons pas sur le livre de lecture; les lacunes qu'on y remarque au point de vue agricole sont des plus regrettables. Quelques instituteurs déclarent qu'ils préféreraient pour leurs classes respectives les lectures agricoles de Tschudi et pourtant cet ouvrage est bien imparfait. Les problèmes des cahiers de Zæhringer ne sont pas non plus assez pratiques pour les écoles rurales. — On nous promet une nouvelle édition amendée dans ce sens. Elle sera la bienvenue. Quant aux exercices de la grammaire Larive et Fleury, ils sont, pour le texte, au-dessous de la critique. Vit-on jamais phrases plus banales et moins appropriées aux besoins de nos élèves? Encore si au moins elles formaient le cœur de l'enfant à l'amour de Dieu, à la piété. Mais non, toute phrase ayant une tendance religieuse a été remplacée dans la dernière édition (1884). La simple proposition: « Nous avons visité les églises » n'a pas trouvé grâce, on l'a modifiée ainsi: « Nous avons visité le musée. » Jugez du reste!

L'agriculture a déjà réalisé de grands progrès dans notre canton, mais diverses sciences qui s'y rattachent laissent encore à désirer. Telles sont par exemple, l'arboriculture, l'apiculture, la culture maraîchère, etc. — L'instituteur pratique devra attirer l'attention de ses élèves sur les ressources que ces diverses branches pourraient fournir aux cultivateurs. L'instituteur rendrait certainement de bien grands services dans un village s'il apprenait à ses élèves à planter, tailler, greffer et soigner les arbres, à cultiver les légumes. — Quel est le conseil communal qui lui refuserait une pièce de terre dans ce but. Chaque village devrait avoir sa pépinière soignée par l'instituteur et ses élèves. Les parents seraient enchantés de voir leurs enfants prendre goût à leurs travaux et certainement l'école avec toutes ses exigences serait bien mieux appréciée qu'elle ne l'est par beaucoup d'entre eux.

Un expert nous déclarait dernièrement que le canton de Fribourg, pourrait aisément retirer pour plus de 100,000 fr. de fruits dans les années favorables si l'arboriculture y était un peu plus en honneur.

Il vaut donc bien la peine qu'on s'occupe de la culture des arbres à l'école primaire. Ne négligeons pas la culture maraîchère, source considérable de revenus quand elle est bien entendue. Ici, il est nécessaire que l'instituteur prêche d'exemple. Son petit jardin devrait être un modèle pour nos ménagères. Notons encore que la tenue de ce jardin serait pour lui un utile délassement, une distraction nécessaire, une diversion à ses travaux.

3° Il est bien entendu que la tendance agricole à donner à l'enseignement doit varier selon les besoins des localités. Elle ne serait pas la même à Neirivue où il n'y a que des prairies et des pâturages qu'au Vuilly où l'on cultive la vigne et le tabac, etc.

4° Pour donner à notre enseignement la tendance professionnelle que

nous avons indiquée, il n'est nullement nécessaire de changer notre programme. Il suffit de l'appliquer différemment, c'est-à-dire de donner aux branches l'importance qu'elles méritent d'après les besoins des localités. Le dessin, par exemple, branche d'une importance très relative à la campagne, doit être une branche principale en ville. — Qu'un agriculteur écrive mal et méchamment, il n'en éprouvera pas une bien grande perte si l'on a développé son intelligence; mais qu'il ne sache pas compter et bien compter, c'est autre chose. Envisagé au point de vue de son utilité immédiate, le calcul est donc la première des branches du programme d'une école rurale. On l'a dit, le Fribourgeois ne sait pas assez compter.

5° M. Blanc, à Fribourg, recommande surtout et avec raison l'établissement des bibliothèques communales, à la condition toutefois que ces bibliothèques soient composées surtout de livres appropriés aux besoins de nos populations. Au moyen d'une allocation annuelle de 20 à 50 fr., chaque commune aurait en peu de temps une bibliothèque florissante. C'est là une excellente idée qu'on ne saurait trop recommander.

6° M. Blanc voudrait encore que l'instituteur s'occupât d'agriculture dans ses moments libres. Le maître d'école, dit-il, ne doit pas juger au-dessous de sa dignité d'échanger au besoin le livre ou la plume contre la bêche, la faux, la fourche, etc., et de travailler avec ardeur pour montrer que les occupations de l'agriculture conviennent aussi à l'homme cultivé.

7° M. Genoud, à Onnens voudrait que toutes nos classes soient dotées d'une collection d'objets, soit musée scolaire, musée qui pourrait être complété par une collection de gravures. — C'est là une idée qui mérite d'être prise en considération.

8° Plusieurs instituteurs recommandent les promenades scolaires servant de leçon pour la connaissance des différentes plantes nuisibles ou utiles, les soins à donner aux arbres, la culture des jardins, etc. — Nous croyons aussi que c'est là un excellent moyen, d'autant plus que le maître pourra alors faire de l'enseignement intuitif.

9° M. Blanc voudrait que le livre de lecture du degré supérieur pour les écoles de la ville soit différent de celui des écoles de la campagne. Le premier devrait traiter, dit-il, d'une technologie complète. C'est ainsi, ajoute-t-il, que les élèves apprendront à connaître la géométrie, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'agriculture, les comestibles, les liquides, les tissus et les vêtements, les meubles, les objets servant à l'écriture, au dessin, à l'imprimerie, le chauffage, l'éclairage, les constructions, les métaux, les substances colorantes, peinture, teinture, les vitrifications et la mécanique.

Voilà, certes, un programme qui ne laisse rien à désirer pour l'abondance des matières.

10° M. Bovet, à Ecuwillens, dans un remarquable travail dont nous aurions aimé à reproduire les principaux passages, nous met en garde contre un réel danger. — Il est impossible, dit-il, de multiplier les branches sans diminuer l'intensité des études données à chacune. En faisant entrer les branches professionnelles dans l'enseignement primaire, on affaiblit la base de toutes les études et on fait un tort considérable à toute l'instruction. Au point de vue professionnel, dit-il encore, il y a un grand danger à éviter. C'est de *parler dans le vague* comme nous en offre un échantillon le livre de lecture employé jusqu'à présent dans nos classes, et il ajoute qu'il faut se contenter dans les écoles primaires de donner quelques notions, mais qu'il faut les donner exactes et scien-

tifiques, c'est-à-dire telles qu'on puisse baser sur elles des études ultérieures solides. — Peu et bien. — Voilà, certes, des conseils qui méritent d'être suivis.

11° A tout cela M. Mossu ajoute encore les réflexions suivantes que nous approuvons hautement.

L'enseignement, dit-il, gagnerait à être débarrassé de certaines superfluités. C'est ainsi que l'on perd, par exemple, un temps considérable à expliquer des règles de grammaire assez contestables et des problèmes qui ne peuvent avoir aucune utilité possible. Certains détails historiques et géographiques devraient être aussi abandonnés. Le temps gagné par ces éliminations pourrait être bien plus utilement employé. — C'est aussi notre avis.

12° Enfin, M. Genoud, à Onnens, propose de faire donner aux instituteurs des leçons d'agriculture à l'École normale d'Hauterive pendant les vacances. — Cette idée mérite réflexion, nous proposons de la soumettre à l'autorité compétente pour examen.

CONCLUSIONS

Arrivé au terme de notre travail, il nous reste à en déduire des conclusions. Elles sont les suivantes :

I. Définition.

L'éducation professionnelle consiste dans la préparation éloignée à donner aux élèves pour les guider dans le choix d'une profession et à leur fournir les connaissances nécessaires pour réussir dans la carrière qu'ils auront embrassée.

II. Tâche qui incombe à l'instituteur dans ce but.

- 1° Inspirer aux élèves le goût du travail et l'horreur de l'oisiveté.
- 2° Faire aimer les travaux champêtres aux élèves de la campagne.
- 3° Diriger les goûts des élèves de la ville vers les professions industrielles et commerciales.
- 4° Combattre l'émigration des campagnards dans les villes.
- 5° Encourager les vocations particulières sérieuses.
- 6° Donner à l'enseignement une tendance agricole dans les campagnes et industrielle dans les villes.
- 7° Demander dans ce but à l'autorité compétente la révision du livre de lecture du degré supérieur.
- 8° Encourager l'arboriculture, l'apiculture, la culture maraîchère.
- 9° L'établissement d'une pépinière et la fondation d'une bibliothèque dans chaque village sont vivement recommandés.
- 10° L'introduction des travaux manuels dans nos écoles de la campagne n'est pas reconnue nécessaire.
- 11° L'établissement des écoles professionnelles dans les villes est vivement recommandé ; mais ces écoles doivent être indépendantes des classes primaires et l'enseignement y sera donné par des spécialistes.
- 12° Les promenades scolaires servant de leçon, sont très utiles.
- 13° Débarrasser l'enseignement de chaque branche des superfluités n'ayant pas d'utilité pratique.
- 14° Soumettre à l'autorité compétente l'idée de faire donner aux instituteurs des leçons d'agriculture à l'École normale d'Hauterive pendant les vacances.

Fribourg, le 9 juin 1885.

Ant. COLLAUD, *instituteur*.

